



ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

RENEGOCIATION DU CONTRAT DE GENERATION

LA CGT PROFITE DE LA RENEGOCIATION DU CONTRAT DE GENERATION POUR REAFFIRMER SES DEMANDES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accord sur le contrat de génération signé par 4 OS (hors Cgt) en 2013 revient en négociation cette année.

Le but de ce contrat est de permettre plus d'embauches de jeunes et le maintien dans l'emploi des plus anciens, en lien avec l'allongement des durées de cotisations pour bénéficier de la retraite.

Il y a trois ans, la Cgt avait refusé de signer, ne comprenant pas l'intérêt d'un tel accord sur les embauches dans une entreprise en restructuration avec des fermetures de bases sèches étalées sur plusieurs années et qui, de plus n'apportait rien aux salariés. Lorsque dans le bilan du précédent accord, la direction s'étonne de ne pas avoir atteint ses objectifs sur le taux d'emplois des moins de 29 ans, la réponse de la Cgt est évidente : augmentez les salaires et les gens resteront....

La Cgt a fait plusieurs demandes pour cette négociation, notamment :

Paiement de toutes les heures DIF non prises au-delà de 150 heures après l'échéance 2020 (comme c'est prévu actuellement).

Sur la partie conditions de travail, la Cgt demande de sortir les salariés âgés des métiers pénibles : par exemple, plus de préparation au-delà de 45 ans et 15 ans d'ancienneté cumulés.

Mise en place d'un mi-temps de fin de carrière avec un renforcement de la compensation de rémunération à la réduction du temps de travail (minimum 85 % sans descendre en dessous du SMIC) ouvert sans conditions de pénibilité mais uniquement d'ancienneté donc beaucoup plus simple à comprendre et mettre en place.

Nous demandons des horaires fixes pour tous les chauffeurs comme dans les autres services et comme cela se fait sur certaines bases.

Nous demandons le respect des engagements pris dans les précédents accords sur le choix des tuteurs et des CQPI, réservés en priorité absolue aux salariés les plus âgés.

Les signataires de l'accord se sont plaints du non-respect des termes de l'accord...



Rejoignez la Cgt, le syndicat qui défend vos intérêts